

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021**

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

**Présents :**

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSEY Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

**Excusés et ont donné pouvoir :** NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

**Excusés :** DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

**Sont présents mais ne participent pas au vote :** Bertrand CHEVALIER, Olivier GIRARDIN, Catherine LEDOUBLE, Isabelle HELIOT-COURONE,

**Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration :** Frédéric SERRA, Francine NINOREILLE, Bruno GANTELET, Mélanie BAGATTIN

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

<b>DELIBERATION N°06</b>	<b>Projet de renouvellement urbain : convention pour organiser le versement de la subvention « indemnités pour minoration de loyer » par l'ANRU</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Marie LE CORRE</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	116	116			4

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**Délibération certifiée exécutoire**  
**Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021**  
**Affichée le 15 avril 2021**  
**Pour le Président et par délégation**  
**Le Directeur Général Adjoint**  
**François-Julien DEFERT**



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021**
**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN :  
CONVENTION POUR ORGANISER LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION  
« INDEMNITES POUR MINORATION DE LOYER » PAR L'ANRU**

Annexe : convention (annexe 1)

### **Exposé**

La Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole porteuse du projet de renouvellement urbain doit coordonner, par le biais d'une convention avec tous les organismes HLM concernés par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), le versement de subventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dites « indemnités pour minoration de loyer ».

L'ANRU favorise un parcours résidentiel positif pour les habitants concernés par des relogements induits par des démolitions ou des réhabilitations, en faisant en sorte que leur budget de logement n'augmente pas alors même qu'ils bénéficient d'un logement dans des immeubles neufs ou dans des logements conventionnés pour l'attribution de l'aide personnalisée au logement (APL) depuis moins de 5 ans.

Les bailleurs percevront directement la subvention de l'ANRU sur la base d'un montant forfaitaire déterminé en fonction de la typologie du logement (2 000 € pour un T1/T2, 6 000 € pour un T3/T4, et 8 000 € pour un T5 et plus). Les modalités sont précisées dans la convention.

Dans le cadre des opérations de relogement générées par le NPRU de l'Agglomération troyenne, seul est concerné le bailleur Troyes Aube Habitat. Une enveloppe financière de 360 000 € a été réservée à cet effet dans la convention financière, correspondant à 60 ménages maximum pouvant entrer dans le cadre de ce dispositif.

Le suivi de la consommation de ces crédits sera assuré par Troyes Champagne Métropole, au sein des instances de pilotage du projet de renouvellement urbain.

### **Décision**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet de convention spécifique relatif au versement par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de la subvention « indemnité pour minoration de loyer » dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), joint en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer la convention spécifique relative au versement par l'ANRU de la subvention « indemnité pour minoration de loyer » dans le cadre du NPNRU.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

